

Département de la Loire
Canton de Charlieu
Commune de PRADINES

**EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers :

En exercice : 15
Présents : 13
Votants : 13

L'an deux mille vingt-quatre, le seize juillet, les membres du Conseil Municipal dûment convoqués par Monsieur le Maire se sont réunis sous la présidence de Monsieur Charles BRUN, Maire.

Etaient présents : AUPERT Mickaël, DENIS Sylvie, GASDON Maxime, GOUJON Mickaël, HETSCH Jean-Marc, LACOUR Danielle, LARRAY Patrick, MONDIERE Hubert, PIVOT Laurent, SCHIMITZ Jean-Marc, RIVIERE Mickaël, SEIGNERET Ludivine.

Etaient absentes : BOULLIER Magali, FESSY Véronique.

Secrétaire de séance : Jean-Marc HETSCH

Date de convocation : 11 juillet 2024.

Objet : APPROBATION DU PROJET DE PUMPTRACK et DEMANDE DE SUBVENTION A LA REGION ET AUX FINANCEURS EUROPEENS.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la possibilité d'aménager un pumtrack complété d'agrès de sport sur la place de Lavalley située dans le centre-bourg entre la salle des fêtes et l'école publique.

Il rappelle que, par délibération du 28 mars 2024, le Conseil Municipal avait approuvé le projet de Pumptrack sur la Place de Lavalley pour un montant prévisionnel de 130 000 € H.T., et avait accepté de demander des subventions auprès de l'Agence Nationale du Sport.

Il ajoute qu'il est possible de demander des subventions à la Région et auprès de financeurs européens.

Il rappelle que ce projet consiste à :

- ✓ Compléter les équipements sportifs du centre bourg en lien avec le terrain multisport existant,
- ✓ Créer un espace ludique et sportive accessible à tous (association, scolaire, promeneur...),
- ✓ Créer un parcours type Pumptrack pour la pratique du vélos, trottinettes, rollers...,
- ✓ Compléter l'espace par l'insertion de tables de ping-pong, babyfoot mais aussi d'agrès pour parcours de motricité (poutres, rondins de bois...),
- ✓ Insérer des espaces de rencontre et de détente aux abords agrémentés de mobiliers (tables de pique-nique, bancs...)

- ✓ Créer un espace intergénérationnel avec des agrès pour l'ensemble des tranches d'âges.

Le montant prévisionnel se décomposerait de la façon suivante :

- ✓ Travaux d'aménagement : 93 000 € HT
- ✓ Etudes : 37 000 €.

Total HT : 130 000 € représentant un montant TTC de 156 000 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte de demander les subventions auprès de la Région et des financeurs européens.

Ainsi fait et délibéré par les membres présents, qui lecture faite, ont signé au registre des délibérations.

Le secrétaire de séance,
Jean-Marc HETSCH.

Pour extrait conforme certifié exécutoire
le 16 Juillet 2024.

Le Maire,
Charles BRUN.